

CONSEIL ECOLE DOCTORALE SPIM

Le 1^{er} février 2018 à 14h00

Institut FEMTO-ST
Bâtiment TEMIS Sciences
15 B, avenue des Montboucons
25000 Besançon

PARTICIPANTS	
NOM	QUALITÉ
Thérèse LEBLOIS	Directrice de l'Ecole Doctorale SPIM
EI-Bay BOURENNANE	Directeur Adjoint de l'Ecole Doctorale SPIM
Alika ROSSETTI	Secrétaire de l'Ecole Doctorale SPIM (UFC)
Pierre-Cyrille HEAM	Directeur Adjoint DISC (FEMTO-ST)
Sébastien EUPHRASIE	Représentant FEMTO-ST / MN2S
Cécile LANGLADE	Représentante ICB / UTBM
Serge GALLIOU	Représentant Département TF/FEMTO-ST
Joël BAFUMBA LISELI	Représentant doctorants (AS2M)
Alexandre MATIC	Représentants doctorants (TF)
Loïc BRAUN	Représentant socio-économique (AR électronique)
Emmanuel FOLTETE	Directeur Département Mécanique Appliquée/FEMTO-ST
Nathalie INBONA	Secrétaire de l'Ecole Doctorale SPIM (UB)
Sidi Mohamed SENOUCI	Directeur DRIVE
Marinette SAVONNET	Représentante LE2I
Mathias HECKELE	Chercheur KIT

I. PROJETS REGION

1) Classement

Le classement est à faire remonter à la Région par dispositif (Excellence, Envergure, Amorçage).

Le tableau présenté est validé par le Conseil (joint au compte-rendu).

Les avis prennent en compte les critères à respecter par rapport aux taux d'encadrements. Rappel, à l'ED SPIM, le nombre maximum d'encadrements est de 6. Les thèses très longues peuvent rentrer dans ces critères. Les abandons doivent aussi être pris en considération.

A savoir : la Région encourage les cofinancements.

II. POINT FINANCES

Le tableau présenté est joint au compte-rendu.

Cette année, les dépenses ont été importantes.

La politique de l'Ecole Doctorale est de permettre aux doctorants de participer à des missions à l'international et à des formations catalogue et hors catalogue (école d'été en particulier).

Pour les déplacements avec séjours à l'étranger, il faut privilégier les demandes de mobilité (Contact : Nina GRISOT au 03 81 66 58 10 / E-mail : nina.grisot@univ-fcomte.fr ou dispositif LABEX).

III. BILAN ANNEE 2017/2018

Les chiffres sont arrêtés au 30 janvier 2018.

A ce jour, il reste des doctorants qui ne se sont pas réinscrits.
Attention aux inscriptions en 5^{ème} année, la durée de la thèse est trop longue.

Pour les soutenances, les chiffres restent stables d'une année sur l'autre.

Les tableaux récapitulatifs sont joints au compte-rendu.

IV. PROCEDURE DE SUIVI DES DOCTORANTS

Le suivi se fait en 2 temps (en novembre et en 2^{ème} année).

Ce questionnaire permet de voir si un doctorant rencontre des difficultés et de trouver des solutions. La vérification des listes des doctorants inscrits en 2^{ème} année est effectuée par les directeurs de départements. Les questionnaires encadrants et doctorants sont à remplir séparément.

Il est rappelé que l'organisateur local ne doit pas regarder les questionnaires, afin d'en respecter la confidentialité. Il les récupère tous et les transmet au représentant de l'Ecole Doctorale concerné.

Ces questionnaires suivent les prérogatives de l'arrêté de mai 2016.

Planning :

- Vérification des listes de doctorants.
- Organisation par département
- Auditions (avant le 30 avril)
- Retour des rapports (avant le 10 mai)
- Organisation d'une réunion avec les représentants de l'Ecole Doctorale (fin mai/début juin)
- Retour aux doctorants (juin)

La procédure complète est jointe au compte-rendu.

V. SENSIBILISATION AU DISPOSITIF CIFRE (voir PPT)

L'Ecole Doctorale SPIM est en-dessous du quota national et pourrait en demander plus. Il faut promouvoir les bourses CIFRE au sein des laboratoires.

L'ED puis l'ARNT vérifient le dossier académique du candidat. Si le dossier est jugé insuffisant, l'ARNT peut le refuser. Il est donc important de bien s'assurer du niveau académique du candidat.

VI. CONTRATS DOCTORAUX MINISTERE 2018

Tableau récapitulatif joint au compte-rendu

L'Ecole Doctorale conserve son dynamisme, au vu des soutenances 2015-2016-2017.

Rappel : A l'Ecole Doctorale SPIM, les doctorants ont l'obligation d'avoir un financement.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Remplacement des représentants doctorants à la commission Formation : l'appel a été fait. La commission n'est pas finalisée à ce jour.

Label Européen : La procédure est établie. Attention aux critères à respecter.

Soutenances : Depuis peu, les directeurs de thèse doivent valider les demandes d'autorisations de soutenances de leurs doctorants sur ADUM avant d'être transmis à l'Ecole Doctorale. Il est rappelé que **la demande d'autorisation de soutenance doit être transmise 2 mois avant la date de soutenance**. Ce délai est très peu respecté et pose des problèmes vis-à-vis des rapporteurs.

La date du prochain conseil de l'Ecole Doctorale est fixée au 22 mars 2018, à 14h, à l'Institut FEMTO-ST (15B, avenue des Montboucons – 25000 – BESANCON).